

TAJ TRAVEL AGENCY

Liste des documents à fournir — Résidence permanente

La résidence permanente demande un dossier complet et rigoureusement classé. Voici les pièces généralement exigées, à adapter selon le programme choisi (Entrée express, programme provincial ou regroupement familial).

1. Identité et état civil

- CNI et passeport valides
- Acte de naissance et, le cas échéant, acte de mariage
- Photos d'identité récentes

2. Profil académique et professionnel

- Diplômes avec évaluation de leur équivalence si demandée
- Relevés de notes
- Attestations d'expérience professionnelle détaillées
- Résultats aux tests de langue officiels

3. Justificatifs financiers et médicaux

- Preuve de fonds suffisants pour l'installation
- Certificat médical réalisé par un médecin agréé
- Casier judiciaire de moins de 6 mois

4. Pour un regroupement familial

- Preuve de la relation familiale (acte de mariage, actes de naissance des enfants)
- Photos et correspondances attestant de la relation